

**Procès-verbal**  
**Conseil d'administration**  
**Séance ordinaire du 26 septembre 2023**  
**Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

Procès-verbal de la séance tenue le **mardi 26 septembre 2023**, à **19 h 15**, au centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs, situé au 100 — 945, avenue Wolfe à Québec et **sous la présidence de Stéphane Lapierre, président du Conseil d'administration.**

**PRÉSENCES**

Stéphane LAPIERRE — Président  
Serge BROSSARD — Communauté  
Éric CANTIN — Personnel enseignant  
Guillaume CHÉNARD — Personnel professionnel  
Martin CORBEIL — Parent  
Sonia FALARDEAU — Personnel soutien  
Karine GAGNON — Personnel cadre  
Alexandre LAFORGE — Communauté  
Patrick-André LAVOIE — Communauté  
Clémence MORIN — Communauté  
Alexandre PETTIGREW — Parent  
Maxim PILOTE — Directeur d'établissement  
Christian SAVARD — Communauté  
Martin TRUDEL — Parent

Christian PLEAU — Directeur général  
Marie-Pierre LAMARCHE — Directrice générale adjointe et directrice par intérim du Service du secrétariat général et des communications

**ABSENCES**

Mélanie CHAREST — Directrice du Service du secrétariat général et des communications et personnel cadre sans droit de vote  
Sébastien POMERLEAU – Parent

**INVITÉS**

Julie AUBIN — Directrice du Service des ressources matérielles  
Josée CLOUTIER — Directrice du Service des technologies de l'information  
Guillaume MÉTIVIER — Directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire  
Éric BEAUPRÉ — Directeur général adjoint et directeur des Services éducatifs  
Vicky LAMONTAGNE — Directrice du Service des ressources humaines

**Procès-verbal  
Conseil d'administration  
Séance ordinaire du 26 septembre 2023  
Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1.1. CONSTATATION DU QUORUM**

Le président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs constate le quorum à la séance régulière du 26 septembre 2023.

**1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**C.A. 018-23-24**

Il est proposé par Patrick-André Lavoie, appuyé par Serge Brossard d'adopter l'ordre du jour suivant en modifiant le libellé du point 6.7 pour *Agrandissement de l'école St-Yves : Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des sites gouvernementaux et publics – Nomination des membres des comités ad hoc* :

1. Ouverture de la séance
  - 1.1. Constatation du quorum
  - 1.2. Adoption de l'ordre du jour
  - 1.3. Déclaration de conflits d'intérêts
2. Intervention du public
  - 2.1 Présentation de la protectrice régionale de l'élève : madame Isabelle Mathieu
3. Procès-verbal
  - 3.1. Séance ordinaire du CA tenue le 29 08 2023
  - 3.2. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 08 2023
4. Correspondance et documents informatifs
5. Affaires reportées pour prise de décision
6. Affaires nouvelles pour prise de décision
  - 6.1. Besoins en espace du CSSDD – Adoption du document de planification
  - 6.2. Demandes d'ajouts d'espace auprès du MEQ
  - 6.3. Travaux de réfection de l'enveloppe extérieure à l'école secondaire De Rochebelle (pavillon Félix-Leclerc) – octroi de contrat
  - 6.4. Octroi d'un contrat de services professionnels – école secondaire De Rochebelle

**Procès-verbal**  
**Conseil d'administration**  
**Séance ordinaire du 26 septembre 2023**  
**Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

- 6.5. Approbation d'une servitude de passage – école Saint-Louis-de-France
- 6.6. Approbation d'une promesse de vente à la Ville de L'Ancienne-Lorette – portion de terrain de l'école des Hauts-Clochers (pavillon Saint-Charles)
- 6.7. Agrandissement des écoles St-Yves, St-Louis-de-France I et du Campanile : Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des sites gouvernementaux et publics – Nomination des membres des comités ad hoc
- 7. Présentations sans prise de décision – période réservée aux invités, directions de services
  - 7.1. Présentation des plans d'agrandissement de l'école primaire du Campanile
- 8. Rapports
  - 8.1 Rapport du président du CA
  - 8.2 Rapport du DG
  - 8.3 Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique
  - 8.4 Rapport du Comité de vérification
  - 8.5 Rapport du Comité des ressources humaines
- 9. Affaires et questions diverses
  - 9.1 Période de questions
  - 9.2 Suivis aux questions
- 10. Dossiers à huis clos
- 11. Levée de la séance

**1.3 DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Aucune déclaration

**2. INTERVENTION DU PUBLIC**

**2.1 PRÉSENTATION DE LA PROTECTRICE RÉGIONALE DE L'ÉLÈVE :  
MADAME ISABELLE MATHIEU**

Madame Isabelle Mathieu présente le rôle du protecteur régional de l'élève ainsi que la procédure de traitement des plaintes et des signalements. La protectrice régionale de l'élève sera présente au comité consultatif de gestion et au comité de parents du 8 novembre.

**Procès-verbal  
Conseil d'administration  
Séance ordinaire du 26 septembre 2023  
Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

**3. PROCÈS-VERBAL**

**3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU CA TENUE LE 29 08 2023**

**C.A. 019-23-24**

Il est proposé par Alexandre Pettigrew, appuyé par Alexandre Laforge et résolu unaniment de :

- 1) **DISPENSER** la secrétaire générale par intérim de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 29 août 2023;
- 2) **ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 29 août 2023 tel qu'il a été rédigé.

**3.2 SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 29 08 2023**

Le directeur général mentionne qu'en suivi à l'octroi du contrat de construction à l'école Saint-Louis-de-France, les travaux sont débutés.

**4. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS INFORMATIFS**

Aucune

**5. AFFAIRES REPORTÉES POUR PRISE DE DÉCISION**

Aucune

**6. AFFAIRES NOUVELLES POUR PRISE DE DÉCISION**

**6.1. BESOINS EN ESPACE DU CSSDD – ADOPTION DU DOCUMENT DE PLANIFICATION**

**CONSIDÉRANT** l'article 272.5 de la loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** les nouvelles prévisions de croissance du nombre d'élèves au secteur primaire et au secteur secondaire entraînant à terme de nouveaux besoins d'espace;

**CONSIDÉRANT** une consultation favorable auprès du Comité consultatif de gestion;

**C.A. 020-23-24**

Il est proposé par Clémence Morin, appuyée par Éric Cantin et résolu unaniment :

**Procès-verbal**  
**Conseil d'administration**  
**Séance ordinaire du 26 septembre 2023**  
**Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

- 1) **D'ADOPTER** le document *Planification des besoins d'espace 2023-2028*, lequel document est déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 020-23-24;
- 2) **DE TRANSMETTRE** le document aux municipalités concernées par ces besoins d'espace.

**6.2. DEMANDES D'AJOUTS D'ESPACE AUPRÈS DU MEQ**

**CONSIDÉRANT** la croissance de clientèle constatée aux secteurs primaire et secondaire depuis les dernières années et les prévisions de croissance du ministère de l'Éducation au cours des prochaines années;

**CONSIDÉRANT** l'état de vétusté du corridor de jonction entre les pavillons Jacques-Rousseau et Gilles-Vigneault;

**CONSIDÉRANT** que l'accessibilité des personnes à mobilité réduite doit être améliorée pour l'école secondaire De Rochebelle;

**CONSIDÉRANT** que le dossier a été présenté au Comité consultatif de gestion;

**C.A. 021-23-24**

Il est proposé par Christian Savard, appuyé par Clémence Morin et résolu unanimement de :

- 1) **PRENDRE ACTE** des prévisions de clientèle ainsi que des besoins d'espace par secteur, lesquels documents sont déposés au soutien des présentes sous la cote C.A. 021-23-24;
- 2) **PRENDRE ACTE** du projet d'agrandissement de l'école secondaire De Rochebelle, lequel document est déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 021-23-24;
- 3) **DONNER** son appui au projet d'agrandissement de l'école secondaire De Rochebelle pour le Centre de services scolaire des Découvreurs;
- 4) **DONNER** son appui au projet de construction d'une nouvelle école secondaire sur le territoire du Centre de services scolaire des Découvreurs;
- 5) **DONNER** son appui au projet de construction d'une nouvelle école primaire sur le territoire du Centre de services scolaire des Découvreurs;

**Procès-verbal**  
**Conseil d'administration**  
**Séance ordinaire du 26 septembre 2023**  
**Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

6) **DONNER** son appui au projet d'ajout de classes modulaires pour le secteur secondaire au Collège des Compagnons;

7) **AUTORISER** le président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs à signer la lettre d'appui requise pour compléter le dossier auprès du ministère de l'Éducation.

**6.3. TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE À L'ÉCOLE SECONDAIRE DE ROCHEBELLE (PAVILLON FÉLIX-LECLERC) – OCTROI DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3);

**CONSIDÉRANT** les prescriptions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c. C-65.1);

**CONSIDÉRANT** les prescriptions du *Règlement sur les contrats des travaux de construction des organismes publics* (RLRQ c. C-65.1, r.4);

**CONSIDÉRANT** la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* (C.T. 215340);

**CONSIDÉRANT** les prescriptions du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

**CONSIDÉRANT** les *Règles relatives à l'approvisionnement en biens et services et à l'octroi des contrats de la Commission scolaire*, adoptées par la résolution C.E. 058-10-11 et son amendement C.E. 074-15-16;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public pour des travaux de construction n° 22000097 paru sur le système électronique d'appel d'offres pour les travaux de réfection de l'enveloppe extérieure et autres travaux connexes;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions et la recommandation de la firme d'architectes *NIVO 9 architectes Inc.*, lesquels documents sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 022-23-24;

**CONSIDÉRANT** le financement des coûts des travaux par les mesures « *Maintien des bâtiments* », « *Résorption du déficit d'entretien* »;

**Procès-verbal  
Conseil d'administration  
Séance ordinaire du 26 septembre 2023  
Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

**C.A. 022-23-24**

Il est proposé par Guillaume Chénard, appuyé par Patrick-André Lavoie et résolu unanimement :

- 1) **D'OCTROYER** le contrat de construction pour les travaux de réfection de l'enveloppe extérieure et autres travaux connexes, au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Qualité Construction Ltée au montant de 6 073 000 \$ avant taxes.
- 2) **D'AUTORISER** le directeur général à signer le contrat avec la compagnie retenue, soit Qualité Construction Ltée.

**6.4. OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – ÉCOLE SECONDAIRE DE ROCHEBELLE**

**CONSIDÉRANT** les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3);

**CONSIDÉRANT** les prescriptions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c. C-65.1);

**CONSIDÉRANT** les prescriptions du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* (RLRQ c. C-65.1, r.4);

**CONSIDÉRANT** la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* (C.T. 215340);

**CONSIDÉRANT** les prescriptions du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

**CONSIDÉRANT** les *Règles relatives à l'approvisionnement en biens et services et à l'octroi des contrats de la Commission scolaire*, adoptées par la résolution C.E. 058-10-11 et son amendement C.E. 074-15-16;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public n° 23000010 paru sur le système électronique d'appel d'offres pour les services professionnels en ingénierie structure/civil pour les projets de réfection majeure à être réalisés à l'école secondaire De Rochebelle dans les pavillons Gilles-Vigneault, Jacques-Rousseau et Marie-Victorin ainsi que les travaux aux aménagements extérieurs;

**CONSIDÉRANT** le rapport du Comité de sélection faisant état de leur recommandation à la suite de l'analyse des soumissions reçues, lequel rapport est déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 023-23-24;

**Procès-verbal**  
**Conseil d'administration**  
**Séance ordinaire du 26 septembre 2023**  
**Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

**C.A. 023-23-24**

Il est proposé par Serge Brossard, appuyé par Sonia Falardeau et résolu unanimement de :

- 1) **DE RETENIR** la firme ayant obtenu le meilleur pointage soit, la firme *WSP* pour les services professionnels en ingénierie structure/civil pour les projets de réfection majeure planifiés à l'école secondaire De Rochebelle dans les pavillons Gilles-Vigneault, Jacques-Rousseau et Marie-Victorin ainsi que les travaux aux aménagements extérieurs;
- 2) **D'AUTORISER** le directeur général à signer le contrat de service avec la firme retenue.

**6.5. APPROBATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE – ÉCOLE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE**

**CONSIDÉRANT** que les 2 bâtiments de l'école St-Louis-de-France sont construits sur deux lots distincts, soit les lots 2 013 646 et 2 013 714 mais qu'ils partagent la même aire de stationnements construite en partie sur les 2 lots et que l'unique accès aux stationnements se fait à partir de la route De L'Église, qui est quant à lui aménagé sur un seul lot soit le 2 013 646;

**CONSIDÉRANT** que les travaux d'agrandissement ne modifieront pas cet état et qu'il ne serait pas à l'avantage des usagers de le faire;

**CONSIDÉRANT** l'article 611 du *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* de la ville de Québec (2009, R.V.Q. 1400 a.611; 2010, R.V.Q. 1739, a.8) et qu'en vertu de cet article du règlement, la Ville exige que le CSSDD établisse des servitudes réciproques réelles et perpétuelles de passage et de stationnement par destination du propriétaire afin de régulariser ce partage de l'accès et des stationnements, et ce, pour lui délivrer le permis de construction de l'agrandissement de l'école selon les plans déposés;

**CONSIDÉRANT** le projet d'Acte d'établissement des servitudes de passage et de stationnement par destination du propriétaire dont les documents sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 024-23-24;

**C.A. 024-23-24**

Il est proposé par Patrick-André Lavoie, appuyé par Alexandre Laforge et résolu unanimement de :

- 1) **D'AUTORISER** le président et le directeur général à signer l'Acte d'établissement des servitudes de passage et de stationnement par destination du propriétaire sur les lots 2 013 646 et 2 013 714, les

**Procès-verbal**  
**Conseil d'administration**  
**Séance ordinaire du 26 septembre 2023**  
**Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

plans et descriptions s'y rapportant, le tout substantiellement conformes aux documents déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote 024-23-24 et y stipuler toutes clauses et conditions jugées pertinentes ou utiles pour donner effet aux présentes résolutions, permettant de clore cette transaction;

- 2) D'AUTORISER** le président et le directeur général à signer tous les documents subséquents requis en pareille matière, pour satisfaire aux exigences de la Ville de Québec, le cas échéant.

**6.6 APPROBATION D'UNE PROMESSE DE VENTE À LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE – PORTION DE TERRAIN ÉCOLE DES HAUTS-CLOCHERS (PAVILLON SAINT-CHARLES)**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de L'Ancienne-Lorette requiert du CSSDD de lui céder une partie du lot 1 777 438 situé à l'extrémité est de la rue St-Charles, près de l'école des Hauts-Clochers, afin d'y construire un rond-point, et ce, afin de rendre sécuritaire les opérations de déneigement de la rue St-Charles, de la collecte des matières résiduelles et tout accès aux services publics;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de L'Ancienne-Lorette prend à sa charge tous les frais relatifs de cette transaction ainsi que les aménagements du rond-point et ses travaux connexes;

**CONSIDÉRANT** que le rapport de la firme d'évaluateurs agréés DeRico Hurtubise et associés établissant la valeur marchande à 135 \$ /m<sup>2</sup> et que cette valeur sera appliquée à la superficie réelle de l'immeuble à céder lorsque connue (la superficie à céder est de l'ordre de 170 m<sup>2</sup>);

**CONSIDÉRANT** que cette partie dudit lot à céder et l'aménagement de ce rond de virée ne nuit pas aux opérations de l'école et qu'elle pourrait difficilement être exploitée pour des besoins futurs du CSSDD;

**CONSIDÉRANT** la Promesse de cession d'une parcelle du lot 1 777 438 et ses annexes dont les documents sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 025-23-24;

**C.A. 025-23-24**

Il est proposé par Martin Trudel, appuyé par Patrick-André Lavoie et résolu unanimement :

- 1) D'AUTORISER** le président et le directeur général à signer la Promesse de cession d'une parcelle de terrain connue comme étant une partie du lot 1 777 438 et ses annexes ainsi que tous les documents afférents, substantiellement conformes aux documents déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 025-23-24;

**Procès-verbal**  
**Conseil d'administration**  
**Séance ordinaire du 26 septembre 2023**  
**Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

2) **D'AUTORISER** le président et le directeur général à négocier et conclure sur toutes clauses jugées importantes et essentielles pour parfaire la transaction, à signer et à exécuter l'Acte de cession devant donner effet à ce que ci-dessus, à y stipuler que la cession par le Centre sera faite sans aucune garantie quelque légale ou conventionnelle, expresse ou implicite de la part du Centre et aux risques et périls de la Ville de l'Ancienne-Lorette, à signer tous documents qu'ils jugeront dans le meilleur intérêt du Centre et qu'ils soient enfin autorisés à recevoir la considération à être versée à la signature du contrat et à en donner bonne et valable quittance pour et au nom du Centre.

**6.7 AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE ST-YVES : POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE ET À L'ENVIRONNEMENT DES SITES GOUVERNEMENTAUX ET PUBLICS – NOMINATION DES MEMBRES DES COMITÉS AD HOC**

**CONSIDÉRANT** que la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des sites gouvernementaux et publics* s'applique au projet d'agrandissement de l'école St-Yves;

**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaire doit désigner certains membres du comité *ad hoc* pour l'application de ladite politique soit, le représentant du propriétaire, l'architecte du projet, le représentant des usagers du bâtiment;

**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaire peut également désigner au comité une autre personne à titre d'observateur sans droit de vote;

**CONSIDÉRANT** que le représentant du propriétaire devra agir au nom du Centre de services scolaire et signer les ententes, ainsi que tous les documents afférents à l'application de ladite Politique dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école St-Yves;

**C.A. 026-23-24**

Il est proposé par Clémence Morin, appuyée par Maxim Pilote et résolu unanimement :

1) **DE NOMMER** les personnes suivantes sur le comité *ad hoc* pour le projet d'agrandissement de l'école Saint-Yves dans le cadre de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des sites gouvernementaux et publics*:

- Représentant du propriétaire  
Jean-François Mercier, architecte au Service des ressources matérielles

**Procès-verbal**  
**Conseil d'administration**  
**Séance ordinaire du 26 septembre 2023**  
**Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

- Représentant des usagers du bâtiment  
Karine Drolet, directrice de l'École Saint-Yves
- L'architecte du projet  
Alexandre Carrier, architecte du consortium ABCP /DMG
- Membre observateur  
Noémie Lavallée, parent du Conseil d'établissement de l'école Saint-Yves

**7. PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION — PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS, DIRECTIONS DE SERVICES**

**7.1. PRÉSENTATION DES PLANS D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DU CAMPANILE**

La directrice du Service des ressources matérielles présente les plans d'agrandissement de l'école primaire du Campanile.

**8. RAPPORTS**

**8.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CA**

Le président remercie les membres d'avoir rempli les sondages à la suite du dernier conseil d'administration.

Il souhaite la bienvenue à Marie-Pierre Lamarche dans le rôle de direction par intérim du Service du secrétariat général et des communications et félicite Vicky Lamontagne pour sa nomination à la direction du Service des ressources humaines.

**8.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le directeur général présente son rapport. Il mentionne qu'un retour sur les avancées du projet de tramway sera fait avant la séance de décembre et que le centre de services scolaire est actuellement à planifier l'augmentation de clientèle au niveau secondaire pour l'an prochain.

**8.3. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

Martin Corbeil a été nommé président du comité de gouvernance et d'éthique. La première rencontre du comité aura lieu dans la semaine du 20 novembre.

**Procès-verbal  
Conseil d'administration  
Séance ordinaire du 26 septembre 2023  
Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

**8.4 RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Christian Savard a été nommé président du comité de vérification. La première rencontre du comité aura lieu dans la semaine du 20 novembre.

**8.5 RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

Alexandre Laforge a été nommé président du comité des ressources humaines.

**9. AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

**9.1. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du Conseil d'administration sont invités à poser leurs questions.

Alexandre Laforge demande s'il est possible de faire le suivi des projets d'agrandissement et de construction pour connaître l'état d'avancement des travaux.

**9.2. SUIVI AUX QUESTIONS**

Il n'y a aucun suivi.

**10. DOSSIERS À HUIS CLOS**

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**C.A. 027-23-24**

Il est proposé par Serge Brossard, appuyé par Éric Cantin et résolu unanimement de lever la séance du Conseil d'administration du 26 septembre 2023.

Il est 21 h 26.

Le président,



Stéphane Lapierre

La secrétaire générale par intérim,



Marie-Pierre Lamarche